

Kinshasa, le 08 juin 2026

**Lettre ouverte à Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines de la République
démocratique du Congo**

Objet : La Sentinelle appelle à **la conduite urgente d'un audit indépendant** sur l'allocation des revenus du Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN), afin d'établir toute la lumière sur la gestion des revenus perçus et renforcer la confiance des citoyens

Monsieur le Ministre,

La Sentinelle des Ressources Naturelles (La Sentinelle), organisation congolaise spécialisée dans la gouvernance des ressources naturelles, vous saisit une énième fois au sujet de l'urgence de diligenter un audit indépendant sur l'allocation des revenus du Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN). Un tel audit constitue non seulement une exigence légale au regard du décret organique de 2023, mais aussi une nécessité pour restaurer la confiance des citoyens et garantir que les revenus alloués au FOMIN soient effectivement transformés en richesses durables au bénéfice des générations futures.

À cet effet, la Sentinelle considère que la nomination des nouveaux mandataires à la tête du FOMIN constitue une opportunité de faire la lumière sur les allégations de mauvaise gestion imputées à l'équipe sortante. Sinon, votre inaction ainsi que celle du gouvernement face aux appels récurrents de la [société civile](#) en vue d'un audit indépendant risquent d'être interprétée comme du laxisme face aux signaux de mégestion flagrante et alarmante.

Monsieur le Ministre, le Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN) a été institué afin d'assurer la préservation d'une partie des revenus issus de l'exploitation minière au bénéfice des générations futures, tout en soutenant les efforts de diversification durable de l'économie nationale. Huit ans après la création du FOMIN, les citoyens congolais ignorent *quelles richesses ont été créées, combien de revenus ont été collectés, quelles dépenses ont été engagées, quels placements ou investissements ont été effectués et quels rendements obtenus ?*

En effet, de nombreuses publications de la société civile ont dénoncé des dépenses de fonctionnement excessives ainsi que des allocations très peu alignées aux missions fondamentales du FOMIN. Ces critiques récurrentes mettent en évidence un décalage inquiétant entre l'objet du Fonds de créer des richesses durables pour les générations futures et l'usage réel des ressources collectées. Cette situation renforce la nécessité d'un audit indépendant afin d'évaluer la pertinence des choix opérés, de mesurer l'impact des investissements réalisés et de garantir que les revenus du FOMIN soient gérés conformément aux principes de transparence et de redevabilité requis par le décret organique.

Par contre, les mandataires du FOMIN, bénéficiant visiblement du laxisme et/ou de la complicité de vos prédécesseurs, ont instauré de façon délibérée et en toute impunité une gestion opaque du Fonds. Cette opacité systématique, contraire aux obligations légales de transparence et de redevabilité, a privé les citoyens congolais de leur droit à l'information sur l'utilisation des revenus miniers destinés aux générations futures. En effet, l'article 32 bis du [décret de 2023](#) portant statut, organisation et

AUT-05727



Ministère des Mines

08/06/2026

RIEL : PERSONNALITÉ JURIDIQUE : o4og/CAB/ME/MIN/j&GS/2025



977
821

sentinelnatural@gmail.com
jeanpierreokenda@gmail.com



•6ème niveau - Immeuble Botour
C/Gombe, Kinshasa-RDC
•108.Av.Luvua Commune de Lubumbashi-RDC
NIF/A2611559T

fonctionnement du FOMIN impose des obligations de transparence aux mandataires, que l'autorité de tutelle devrait faire respecter. Ces obligations incluent notamment :

- La publication des informations sur les actes de gestion des projets financés, les participations et les rendements ;
- Un rapport d'audit indépendant ;
- Un rapport sur les recettes, les dépenses et les états financiers.

Bien au contraire, aucune de ces informations ni document n'est rendu public par les gestionnaires du FOMIN. Parallèlement, les allocations rapportées dans les médias incluent :

- 100 millions USD pour le barrage hydro-électrique de Katende ;
- 100 millions USD en obligations de la Banque Centrale du Congo ;
- 17 millions USD pour la rénovation du laboratoire du CEEC ;
- 50 millions USD dans le capital de Primera Gold (actuellement DRC GOLD TRADING SA) ;
- Une demande pour financer des centres de formation professionnelle au Kasai Oriental, Kasai Central et Kwilu ;
- Et récemment, l'annonce d'une participation prochaine dans la société mixte ADEX RDC SA.

La plupart de ces allocations ont été effectuées **sans études préalables** ni règles d'investissement clairement établies. Cette absence de planification et de cadre normatif démontre une gestion improvisée et contraire aux bonnes pratiques de gouvernance financière. Elle expose le FOMIN à des risques élevés de pertes, d'inefficacité et de détournement de sa mission première, qui est de créer des richesses durables au bénéfice des générations futures.

Encore une fois, cette situation est aggravée par la violation délibérée du décret organique, l'absence d'un plan d'investissement préalable et d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables pourtant obligatoires depuis février 2023.

Monsieur le Ministre, aucun transfert de richesses aux générations futures n'est concevable sans rigueur dans la gestion ni respect des dispositions de transparence et de redevabilité. La Sentinelle vous exhorte donc à diligenter sans délai un audit indépendant afin de restaurer la confiance et garantir que le FOMIN remplisse sa mission au bénéfice des générations futures.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération et de nos sentiments patriotiques.



Pour La Sentinelle
Jean Pierre OKENDA LOHESE
Directeur Exécutif